

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2014-02-24 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 24<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille quatorze à dix-neuf heures douze minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin  
Karine St-Arnaud  
Chantale Hamelin  
Joëlle Genois  
Esther Savard  
Anick Leclerc (absente)

Mesdames Danielle M. Bédard, directrice générale et France Marcotte, greffière sont également présentes.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Recommandation à la CPTAQ, Construction et Pavage Portneuf
2. Appui à Ciment Québec
3. Mandat WSP, puits St-Charles
4. Modification #2013-12-283, numéro lot
5. Avis de motion, règlement d'emprunt – voie de contournement
6. Période de questions sur les sujets traités
7. Levée de l'assemblée

**Rés.2014-02-049      Recommandation à la CPTAQ, Construction et Pavage Portneuf**

**Considérant que** la demande porte sur le lot #2 980 305 (sablière), un terrain en forme de triangle (enclavé de 525 m<sup>2</sup>);

**Considérant que** le sol est de classe 4 avec un manque d'humidité et une basse fertilité qui comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages;

**Considérant que** cette classe de sol comporte des facteurs limitatifs très sérieux jusqu'à aucune possibilité pour la culture;

**Considérant que** l'aménagement d'une voie de contournement n'aura aucun effet sur les activités agricoles absentes des environs;

**Considérant que** cette portion de la voie de contournement pourra avoir un effet économique positif en diminuant la distance et la durée pour atteindre l'autoroute, obtenu dans l'autorisation portant le numéro 365346 le 8 février 2011;

**Considérant que** la voie de contournement pourra avoir un effet positif en rendant le noyau urbain plus sécuritaire;

**Considérant que** l'emplacement demandé est idéal pour la voie de contournement car il appartient à Carrière et Pavage Portneuf et est situé plus près de la sortie d'autoroute que les terrains de l'ancienne demande;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la construction de la voie de contournement sur les lots 2 980 305 et 2 980 321.

#### **Rés.2014-02-050    Appui à Ciment Québec**

**Considérant que** le marché du ciment est actuellement saturé au Québec (capacité de production de 3,5 millions de tonnes de ciment annuellement contre une consommation annuelle de 2 millions de tonnes) et que la compétition est très forte dans ce créneau industriel;

**Considérant qu'**une nouvelle compagnie privée envisage de s'implanter à Port-Daniel en Gaspésie;

**Considérant que** le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a annoncé des avantages financiers de l'ordre de 450 M\$ pour le démarrage de cette entreprise;

**Considérant que** les autres cimenteries québécoises souffriront de l'arrivée d'une offre supplémentaire dans un marché déjà saturé, mettant en péril plusieurs emplois;

**Considérant que** le conseil est unanimement d'accord pour signifier son inquiétude en regard de ces avantages économiques puisés à même les fonds publics;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf signifie son désaccord au sujet des initiatives économiques du MDEIE en regard du développement industriel, ces dernières favorisant un déplacement et non un réel développement économique et demande au gouvernement de ne pas donner suite à cette entente;

**QUE** copie de cette résolution soit expédiée au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), au député provincial, monsieur Jacques Marcotte.

**Rés.2014-02-051 Mandat WSP, puits St-Charles**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf accepte l'offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude sur la conception des équipements de désinfection et de suivi du puits et réservoir Saint-Charles, par la firme WSP, au montant de 6 000 \$ taxes en sus.

**Rés.2014-02-052 Modification #2013-12-283, numéro lot**

**Considérant que** la résolution numéro 2013-12-283 a été adoptée à la séance du 9 décembre 2013;

**Considérant qu'**il y a eu erreur du numéro de lot;

Il est proposé par la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende une partie du lot numéro 4 206 782 situé sur l'Avenue Saint-Germain, d'une superficie approximative de 274.35 mètres carrés (18.29 m. façade par 15 m. profondeur), à raison de 10.76 \$ le mètre carré (1.00 \$ le pied carré), à madame Roxanne Boisvert.

**QUE** les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

**Avis de motion, règlement d'emprunt – voie de contournement**

Je, Esther Savard, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour la construction d'une voie de contournement.

**Période de questions sur les sujets traités**

Diverses questions sont posées au conseil.

Début : 19h20 Fin : 19h39

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 19 : 40 hres.

---

maire

---

greffière